

**Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités
et des normes commerciales**Groupe de travail des politiques de coopération
en matière de réglementation et de normalisation (WP.6)****Vingt-huitième session**

Genève, 14-16 novembre 2018

Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire

Coopération internationale en matière de réglementation :**Projets sectoriels****Rapport de situation sur l'Initiative sectorielle concernant
la sécurité des conduites d'hydrocarbures****Document présenté par le Rapporteur¹***Mandat*

À sa vingt-septième session, le Groupe de travail a pris note des informations sur la coopération en matière de réglementation fournies par les représentants et adopté les rapports des quatre initiatives sectorielles. Il a demandé aux représentants de lui faire rapport à la session qui se tiendrait en 2018.

Résumé

Le marché européen de l'énergie connaît des changements systémiques dus à l'accroissement de la part des sources d'énergie renouvelable et du gaz naturel liquéfié. D'après les prévisions, les conduites d'hydrocarbure continueront de jouer un rôle majeur dans l'approvisionnement des consommateurs européens en hydrocarbures primaires au cours des vingt-cinq à trente prochaines années.

Les compagnies exploitant des conduites d'hydrocarbures sont tenues de maintenir et de renforcer les niveaux de sécurité, ainsi que de se conformer à des prescriptions strictes en matière d'environnement, en particulier dans les zones frontalières, tout en faisant face à de nouveaux défis, parmi lesquels les systèmes d'intelligence artificielle et l'exploitation de systèmes complexes de gestion des transports.

¹ À sa dix-huitième session, le Groupe de travail a demandé que le secrétariat fasse chaque année le point des travaux accomplis dans le cadre de toutes les initiatives sectorielles (ECE/TRADE/C/WP.6/2008/18, par. 63).



Dans ce cadre, l'Initiative sectorielle vise à recenser et à évaluer les exigences en matière de sécurité pour les conduites transfrontières, ainsi que les normes à utiliser pour déterminer si ces exigences sont respectées. Ces travaux déboucheront sur l'élaboration de recommandations spécifiques susceptibles de devenir une composante essentielle du cadre réglementaire général des pays de la CEE dans le domaine de la construction et de la conception des principales conduites d'hydrocarbure, ainsi que de tous les systèmes de distribution en général.

Le présent document donne des renseignements sur les objectifs de l'Initiative sectorielle et ses activités et projets récents. Il est soumis au Groupe de travail pour examen et adoption.

Projet de décision

Le Groupe de travail adopte le rapport sur l'Initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures. Il charge le secrétariat de continuer à rendre compte du déroulement et de la mise en œuvre de celle-ci. Il demande en outre au secrétariat, en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles, de l'aider à entretenir des contacts avec les gouvernements et à les renforcer pour assurer la promotion du projet.

I. Contexte

1. Malgré l'évolution de la structure du marché de l'énergie, due à l'accroissement de la part des sources d'énergie renouvelable et du gaz naturel liquéfié, les conduites d'hydrocarbures continueront de jouer un rôle majeur dans l'approvisionnement sûr et ininterrompu des consommateurs européens en hydrocarbures primaires au cours des vingt-cinq à trente prochaines années.
2. Les compagnies exploitant des systèmes de conduites d'hydrocarbures doivent non seulement maintenir des niveaux élevés de sécurité, mais aussi renforcer ces niveaux, en particulier pour ce qui est du transport de produits pétroliers liquides. Les prescriptions plus strictes visant à protéger l'environnement entraînent des pressions pour les compagnies qui construisent ces systèmes et qui les exploitent, en particulier dans les zones frontalières où la responsabilité en matière de sécurité incombe à la fois aux parties qui participent au transport et à d'autres acteurs du marché.
3. Les décisions d'ordre réglementaire et législatif ont de lourdes conséquences pour les compagnies actives dans le secteur des conduites d'hydrocarbures, qui sont parfois obligées de changer leur structure organisationnelle, de former de nouveaux consortiums ou de mettre en place des partenariats technologiques.
4. La mise au point de systèmes de gestion des transports par conduites d'hydrocarbures intégrant des éléments d'intelligence artificielle afin de les rendre plus économiques et plus efficaces engendre de nouveaux risques et de nouvelles menaces, qui doivent être pris en compte tant lors de la conception de nouveaux systèmes que lors de la modernisation des systèmes existants.

II. Objectif du projet et principaux résultats attendus

5. Dans ce contexte, l'Initiative sectorielle a commencé à élaborer un cadre réglementaire commun portant sur le secteur de la sécurité des conduites d'hydrocarbures compte tenu des dispositions du « Modèle international » figurant dans la recommandation L.
6. En outre, puisque l'actualisation régulière des informations relatives à l'évolution de la législation sur les marchés européens rend leur obtention et leur traitement difficiles, l'équipe spéciale s'est également engagée à mener ses activités en ligne en utilisant les moyens modernes de communication.

7. Avant de procéder à l'élaboration de prescriptions communes et à l'harmonisation des prescriptions en vigueur dans la région de la CEE, l'Initiative sectorielle recommande de recenser les risques existants et de mettre en place une approche scientifique unifiée de la sécurité dans le domaine de la construction et de l'exploitation des conduites d'hydrocarbures, notamment pour ce qui est de l'optimisation des itinéraires et des modes d'exploitation réversibles.

8. Cette recommandation s'explique par la situation qui a été présentée dans la première section du présent document, ainsi que par l'émergence de nouveaux systèmes de transport ou de distribution de gaz naturel liquéfié pour lesquels un examen plus approfondi des prescriptions est nécessaire.

9. À plus long terme, l'Initiative sectorielle a pour objectif non seulement d'élaborer un cadre juridique de référence, mais aussi de formuler une recommandation sur l'organisation de la coopération et des échanges d'informations dans ce secteur critique au niveau européen.

III. Principales réalisations de l'Initiative jusqu'en 2017

10. Les travaux de l'Initiative sectorielle ont débuté en 2007. À la demande du Groupe de travail (voir par. 62 du rapport de la session de 2008), les délégations intéressées ont établi un questionnaire dans le but de réunir des informations sur la pratique normative dans le domaine. Les réponses, reçues du Bélarus, du Brésil, du Canada, du Kazakhstan et de la Turquie, ont été examinées par le bureau du Groupe de travail et présentées à la dix-neuvième session annuelle de celui-ci. Elles ont montré qu'il existait des différences d'interprétation dans les règles et règlements relatifs à la sécurité des systèmes de canalisations d'hydrocarbures, en particulier dans le domaine des accords transfrontières et des accords de revente, car cette pratique n'avait pas souvent été utilisée.

11. Le questionnaire, qui a été actualisé par l'équipe du projet en 2015, peut être consulté sur le site Web de l'Initiative sectorielle à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/tradewelcome/steering-committee-on-trade-capacity-and-standards/tradewp6/groups/pipeline-safety.html>.

12. Dans le prolongement de ces travaux, le Groupe de travail a été créé en 2017 lors de la Conférence internationale de la Société russe du gaz, en s'appuyant sur la Société russe du gaz et avec la participation de l'Union russe des industriels et des entrepreneurs et du Comité technique 67 de l'ISO (ISO/TC 67). Il s'est employé à créer un prototype de système d'information géographique destiné à collecter des données et à établir une représentation visuelle de plus de 2 millions de kilomètres de conduites d'hydrocarbures exploitées dans les pays de la CEE et en Fédération de Russie. Les membres du Groupe de travail se sont réunis à intervalles réguliers, ont participé à des activités des comités spécialisés de l'ISO, ainsi qu'à des rencontres, et ont assuré des consultations.

IV. Réunions tenues et activités de sensibilisation organisées en 2018

13. En 2018, l'Initiative sectorielle a créé, lors de la Conférence internationale de la Société russe du gaz, une équipe spéciale chargée de la sécurité des conduites d'hydrocarbures, composée principalement de représentants de la Société russe du gaz et avec la participation de l'Union russe des industriels et des entrepreneurs et de l'ISO/TC 67.

14. Si l'Initiative sectorielle visait initialement à mettre en lumière les risques qui se présentent à différents stades du cycle de vie des conduites d'hydrocarbures, associés principalement au transport à longue distance, l'équipe spéciale aura pour tâche de définir en détail un ensemble complexe de prescriptions de sécurité pour les conduites transfrontières reposant sur des normes qui serviront par la suite à en vérifier le respect.

15. L'équipe spéciale s'emploiera à élaborer des recommandations spécifiques susceptibles de devenir une composante essentielle du cadre réglementaire général des pays de la CEE dans le domaine de la construction et de la conception des principales conduites d'hydrocarbure, ainsi que de tous les systèmes de distribution en général.

16. Dans le cadre des consultations et des discussions relatives aux objectifs de l'équipe spéciale, le Président de l'Initiative sectorielle a pris la tête d'un groupe d'experts russes lors d'une réunion avec les dirigeants de l'association européenne pour le gaz naturel Eurogas, qui s'est tenue à Berlin.

17. Les participants se sont intéressés aux informations sur l'Initiative sectorielle et aux objectifs définis par l'équipe spéciale, ainsi qu'aux projets de développement de celle-ci. Pendant les discussions relatives au plan de travail de l'Initiative, le Secrétaire général d'Eurogas a proposé d'organiser une réunion de travail avec l'association Marcogaz, qui intervient directement dans le transport du gaz et la mise au point de nouvelles formes de coopération dans ce domaine.

18. Au vu de la coopération de longue date entre l'Initiative et le Sous-Comité 2 (Systèmes de transport par conduites) de l'ISO/TC 67, une réunion de travail a été organisée à Berlin, à l'Institut allemand de normalisation, avec les membres du Sous-Comité. Le Président de l'Initiative a présenté un exposé. Les participants se sont intéressés au rapport de la réunion et ont été invités à organiser une réunion plus approfondie à l'occasion des prochaines manifestations du Sous-Comité.

19. La réunion avec l'American Petroleum Institute (API), tenue en avril 2018 à Moscou, a donné lieu à un échange de vues sur le questionnaire sur la sécurité des conduites d'hydrocarbures. L'objectif était d'associer des organismes des États-Unis aux activités menées dans ce domaine.

V. Responsable de la poursuite des travaux

20. Le Coordonnateur de l'Initiative sectorielle est actuellement M. Roman Samsonov.

VI. Rôle du secrétariat

21. L'Initiative sectorielle invite le Groupe de travail à demander au secrétariat de continuer d'appuyer ses travaux en s'efforçant de mobiliser des fonds pour le projet proposé, en assurant le service de ses réunions (établissement des invitations, des ordres du jour, des documents de travail et des rapports) et en tenant à jour le site Web. En fonction des ressources extrabudgétaires disponibles, le secrétariat pourrait aider le Coordonnateur de l'Initiative sectorielle à entretenir et à développer les contacts avec les correspondants de l'Initiative au sein des gouvernements et des groupes régionaux et pourrait aussi participer à des activités de sensibilisation.
